

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Mission et éléments évalués dans le
cadre du projet
Interconnexion des Appalaches-Maine

Le MFFP

Gestionnaire des **forêts publiques**, de la **faune** et de ses **habitats** ainsi que du **patrimoine naturel collectif**

Missions :

- Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs
- Appuyer le développement économique de ses secteurs d'activité au **bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions**

Le MFFP - Forêt

La responsabilité du Ministère

- Responsable de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et de leur gestion
- Responsable de la planification forestière, du suivi et du contrôle des interventions forestières, de l'attribution des droits forestiers ainsi que du mesurage des bois
- Le ministre vend aux enchères une partie des bois des forêts publiques
- Il peut déléguer la gestion de territoires et de certaines ressources à une communauté autochtone, à une municipalité, à une personne morale ou à un organisme

Autres mandats

- Favoriser la mise en valeur des **forêts privées par le financement des agences des forêts privées qui, à leur tour, appuient les producteurs forestiers**
- Protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies

Diapositive 3

L(1

Mise en valeur des forêts privées par le financement des agences de mise en valeur des forêts privées

Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGfO); 2020-07-20

Le MFFP - Forêt

Éléments forestiers examinés dans le projet

- Superficies forestières touchées et leur valeur écologique (terres publiques et terres privées)
 - Essences en raréfaction, EMVS, forêts à maturité, EFE, etc.
 - Taux de boisement des municipalités et MRC dans un soucis de protection de la biodiversité
- Mesures d'atténuation proposées par l'initiateur du projet
 - Efforts pour minimiser les pertes de superficies forestières

Diapositive 4

L(4 jumelage d'emprise, conception de pylônes à empatement réduit
Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFo); 2020-07-20

Mesures d'atténuation recommandées - Forêt

- Restauration du couvert végétal des sites altérés temporairement
- Efforts de reboisement en lien avec les pertes permanentes
- Fermeture et remise en état des chemins d'accès temporaires (protocole prévu au RADF)
- Mécanisme usuel de compensation des impacts en forêt publique sous aménagement forestier
 - perte de possibilité forestière
 - perte des retours sur les investissements en travaux sylvicoles
- Compensation des propriétaires privés financés par les agences

Le MFFP – Faune

Principaux mandats

- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie du secteur faunique
- Assurer la protection, la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats
- Acquérir les connaissances requises pour soutenir la gestion durable des ressources, y compris les changements climatiques et la recherche appliquée en matière de gestion faunique
- Gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage

Le MFFP – Faune

Éléments généraux priorisés dans le projet

Gestion des impacts - séquence Éviter-Minimiser-Compenser

- Éviter toute perte nette d'habitat
- Mettre en place des mesures d'atténuation visant à restreindre au maximum les pertes nettes d'habitat
- Élaborer des mesures de compensation s'il y a perte d'habitats des espèces à statut précaire ou de composantes susceptibles de modifier un élément dans les habitats fauniques

Le MFFP – Faune

Éléments spécifiques priorisés dans le projet

- Période de déboisement en lien avec les oiseaux nicheurs, mammifères et chauves-souris
- Période de travaux dans les cours d'eau - activités susceptibles d'entraîner le rejet de sédiments dans le réseau hydrographique et liens avec la période de reproduction des espèces de poissons présentes
- Protéger les sites de reproduction connus ou potentiels des poissons
- Tenir compte des mesures élaborées par le MFFP pour la protection des EMVS en territoire forestier (grive de Bicknell, salamandres de ruisseaux, etc.)
- Maintien de conditions d'habitat propices pour les espèces aquatiques comme les poissons et les salamandres de ruisseaux par le maintien d'un couvert arbustif dans les bandes riveraines

Le MFFP – Faune

Éléments spécifiques priorisés dans le projet

- Maintien de la connectivité entre les habitats
- Éviter la dégradation des habitats (introduction des EEE, effet de bordure, etc.)
- Assurer le maintien des activités de mise en valeur de la faune (observation, chasse, pêche, piégeage)

Le MFFP – Parcs nationaux

Principal mandat

- Assurer la conservation de territoires tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et pour la pratique d'activités récréatives compatibles avec leur mission de conservation

Principales responsabilités

- Création de nouveaux parcs nationaux et modification des limites de parcs existants
- Définition des orientations de gestion pour encadrer les divers intervenants dans l'exploitation des parcs nationaux (ex. Politique sur les parcs, Plan directeur pour chacun des parcs)
- Suivi des territoires faisant l'objet d'un bail superficielle dans certains parcs nationaux

Le MFFP – Parcs nationaux

Éléments priorités dans le projet : modification de la limite du parc national de Frontenac

- Le tracé projeté longe une ligne électrique existante. Cette ligne passe dans le parc national de Frontenac
- La *Loi sur les parcs* interdit la construction d'une nouvelle ligne dans un parc national
- La variante analysée par Hydro-Québec pour contourner le parc comporte plus d'impacts sociaux, économiques et environnementaux que la variante passant dans le parc national
- La limite du parc national devrait être modifiée pour permettre la construction de la ligne
- Mesure exceptionnelle
- La limite ne serait modifiée que si le gouvernement autorisait le projet
- Superficie du lot visé : 25 m X 590 m (pour un total d'environ 1,475 ha)